

MAIRIE DE
LARGEASSE

DEUX -SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

mairie.largeasse@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,

Le Jeudi vingt-janvier à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 14 janvier 2022

Présents : GROLLEAU Jean-Jacques, BODIN Christelle, MICHONNEAU Thomas, SAUVETRE Cécile, BAUDOUIN Dominique, BONNET Julien, GOUBAND Benoît, JARRY David, NOGRET Guy, RAMBAUD Alexandre.

Absents excusés : BOISSONNEAU Karine, COUTANCEAU Myriam, DUBUIS Deborah, LARMANJAT Olivier, LOISEAU Benoît.

Mr BONNET Julien a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

N° 2022-001 **Renouvellement de la convention de formation et d'assistance du personnel du Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour la période 2022-2024**

Objet :
Renouvellement de la convention de formation et d'assistance du personnel du Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour la période 2022-2024

M. le Maire expose au conseil municipal que le contrat liant la commune et le centre de gestion des Deux-Sèvres, est arrivé à son terme le 31 décembre 2021.

Il précise que les conditions et tarifs d'assistance et de formation du personnel à l'utilisation d'un site informatique n'ont pas augmenté. La convention intègre quelques modifications mineures de rédaction, ainsi que les éventuelles modifications de notre organisation informatique.

Après avoir entendu le Maire, le conseil l'autorise à signer la convention entre la commune et le Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour la formation et l'assistance à l'utilisation du site informatique utilisé par le personnel pour la période 2022-2024.

LARGEASSE, le 20 janvier 2022

Le Maire,

Jean-Jacques GROLLEAU

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous-préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le